

Impôt et taxes

Impôt	
Quotité d'impôt communal	1.97
Pour calculer rapidement votre impôt sur le revenu et la fortune, vous pouvez vous connecter sur: www.fin.be.ch En suivant les indications suivantes: <ul style="list-style-type: none">° Impôts° Calcul des impôts° Simultaner de calcul° Revenu et fortune° Formulaire de calcul de l'impôt sur le revenu et sur la fortune	
Taxes	
Taxe immobilière	1.5% de la valeur officielle
Taxe d'exemption des pompiers	4% du montant de l'impôt cantonal, au minimum Fr. 20.-, au maximum Fr. 400.-/an
Taxe des ordures	Fr. 80.-/personne physique. Réduction par enfant mineur ou en formation Fr. 12.-
Taxe des ordures pour les entreprises	Selon le nombre d'employés, de Fr. 150.- à Fr. 450.-